



SYNDICAT INTERCOMMUNAL pour le REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE de MAUPERTHUIS et de SAINT AUGUSTIN
INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

L'OBTENTION DE LA CARTE SCOL'R S A FAIRE SUR LE SITE : idf-mobilites.fr/tsa-inscription

FAMILLE :

Je soussigné (e)

Téléphone des parents obligatoire : Mère :

Père :

INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE DE MON / MES ENFANT(S) SELON LES INFORMATIONS CI-DESSOUS :

1. **NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :**

École :

Classe :

2. **NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :**

École :

Classe :

3. **NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :**

École :

Classe :

PERSONNE(S) HABILITÉE(S) À PRENDRE LE ou LES ENFANTS À LA DESCENTE DU BUS AUTRE QUE LE(S) PARENTS SUR PRÉSENTATION D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ :

1- **NOM, PRÉNOM :**

Adresse :

Téléphone :

2- **NOM, PRÉNOM :**

Adresse :

Téléphone :

3- **NOM, PRÉNOM :**

Adresse :

Téléphone :

DÉCHARGE POUR REPRISE D'UN ENFANT PAR UN(E) MINEUR(E) SUR PRÉSENTATION D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ :

Nom prénom du ou de la mineur(e) :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL pour le REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE de MAUPERTHUIS et de SAINT AUGUSTIN

Je déclare m'engager à signaler par écrit au SIRP tout changement dans les renseignements ci-dessus.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du transport scolaire 2025-2026.

À SAINT AUGUSTIN, le

Nom et Prénom du ou (des) parent(s)

Lu et approuvé

Signature

La carte Scol'R

Les élèves bénéficiaires d'un circuit spécial scolaire doivent être munis de la **carte Scol'R** et la présenter au conducteur lors de chaque montée.



Ce titre de transport obligatoire permet de réaliser un **aller-retour quotidien** pendant les périodes scolaires.

! Attention !

La carte Scol'R est valable uniquement sur un seul circuit spécial scolaire. En cas d'utilisation de cette carte sur les lignes régulières, vous vous exposez à une amende pour défaut de titre de transport.



Comment s'inscrire ?

Vous devez vous inscrire en ligne chaque année scolaire à partir de mi-juin soit :

▶ En scannant le QR code



▶ En renseignant le lien suivant :
<http://idf-mobilites.fr/tsa-inscription>



Pour toute question relative aux circuits spéciaux scolaires : [iledefrance-mobilites](http://iledefrance-mobilites.fr) > Titres et tarifs > Transports scolaires > circuits spéciaux scolaires.



▶ Vous y trouverez les coordonnées de votre autorité organisatrice de proximité gérant le transport sur votre territoire d'habitation.

La carte Scol'R Junior

Île-de-France Mobilités a créé un tarif Scol'R Junior à 24,40 euros par an, réservé aux élèves de moins de 11 ans au 31 décembre de l'année en cours, ou scolarisés en primaire.

Le forfait Imagine'r remboursé !

Les élèves bénéficiaires du tarif Scol'r junior à 24,40 euros peuvent se faire rembourser leur forfait Imagine'r.

COMMENT PROCÉDER ?

Rendez-vous sur :
iledefrance-mobilites.fr/imagine-r-carte-scol-r